

Montréal, le 17 octobre 2006

**Par courriel**

**Destinataires :** Tous les intervenants des dossiers tarifaires et d'approbation des budgets d'investissements R-3605-2006, R-3606-2006 et R-3610-2006

**C.c.** Hydro-Québec dans ses activités de transport et de distribution d'électricité

**Objet :** Demande relative au projet de raccordement du village Wemindji au poste La Grande-1 via le réseau de transport 120 kV  
Dossier R-3613-2006

---

Le 2 octobre 2006, Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité (le Transporteur) et Hydro-Québec dans ses activités de distribution d'électricité (le Distributeur) ont déposé auprès de la Régie une demande en vertu des articles 31(5) et 73 de la *Loi sur la Régie de l'énergie*, en vue d'obtenir l'autorisation requise pour l'acquisition et la construction d'immeubles ou d'actifs requis pour le raccordement du village Wemindji au poste La Grande-1 via le réseau de transport à 120 kV.

**Traitement sur dossier**

À moins de demande à l'effet contraire par un participant, la Régie entend procéder à l'examen de cette demande sur dossier.

**Participation à l'examen de la demande**

Les intéressés qui désirent participer à l'examen de cette demande doivent déposer à la Régie une demande à cet effet comprenant, de façon précise, la nature de leur intérêt, l'objet de leur participation et comment ils entendent contribuer à l'examen de la demande de Hydro-Québec. Ces demandes doivent être déposées à la Régie et transmises au Transporteur et au Distributeur au plus tard le **25 octobre 2006 à 12h00**.

**Demande de traitement confidentiel**

La Régie constate que des schémas unifilaires et des schémas d'écoulement de puissance ont été déposés sous pli confidentiel, en vertu de l'article 30 de la *Loi sur la Régie de l'énergie*.

La preuve ainsi que l'argumentation du Transporteur et du Distributeur au soutien de cette demande doivent parvenir à la Régie au plus tard le **25 octobre 2006 à 12h00**. Les intéressés auront jusqu'au **1<sup>er</sup> novembre 2006 à 12h00** pour contester cette demande de confidentialité du Transporteur et du Distributeur. Ces derniers auront ensuite jusqu'au **7 novembre 2006 à 12h00** pour répliquer.

**Diffusion sur le site Internet de la Régie**

La demande ainsi que les documents afférents sont disponibles sur le site Internet de la Régie au [www.regie-energie.qc.ca](http://www.regie-energie.qc.ca) et à son centre de documentation au 800, place Victoria, 2<sup>e</sup> étage, bureau 2.55, à Montréal.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/pl

P.j. C.c. lettre à Hydro-Québec

c.c. Me Carolina Rinfret